



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le 16/07/2020

ID : 040-244000857-20200715-DEL2020YD160701-DE



L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 10 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de VIELLE ST GIRONS, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS.

Identifiant : DEL2020YD160701

**PRESENTS :** PRESENTS : Ph.MOUHEL-M.LAVIELLE-D.VEJUX-L.MERLIN-JL BARRERE-C.SEYS-J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-D.DUPRAT-M.LAGORCE-JC CAULE-Th.GALLEA-V.MORA-M.VERNIER-G.NAPIAS-I.LESBATS-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUEYTE-D.CLAVERY-C.LUCIANO-JJ.LEBLOND-K.DASQUET-Ph.TARSOL-N.CAMOUGRAND

**ABSENTS** L. MERLIN excusée

**POUVOIRS** : L. MERLIN à Ph. MOUHEL

*M. K. DASQUET est élu(e) secrétaire de séance.*

Membres en exercice : 29 Présents : 28 Pouvoirs : 1

### **OBJET : Election du Président de la CC CÔTE LANDES NATURE.**

VU l'arrêté préfectoral n° PR/DCPPAT 2019n°612 en date du 23 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 : L. 5211-6 : L. 5211-6-1 : L. 5211-9 :

VU le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération :

VU les résultats du scrutin :

Le Conseil Communautaire décide de proclamer M. Philippe MOUHEL Président de la Communauté de Communes Côte Landes Nature et le déclare installé.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le Président.**

Philippe MOUHEL

